

**SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE**

-----

Présents: *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, RIGAULT, ROGER*  
*Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, PARIS, PHILIPPON,*  
*RHENY, TONDEREAU*

Absents : *Mr RHENY*  
*Mr POUSSE*  
*Mme MARTY*

Secrétaire : *Mme Sabine FARNIER*

-----

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal 12 Septembre 2016 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mr le Maire demande à ce que soit ajouté : décision modificative, le conseil municipal approuve l'ajout de ce sujet.

- **2016/47- prêt à usage EARL DELALEU**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à l'EARL DELALEU, pour les parcelles ZP 1, ZP 2, arrive à échéance au 31 Octobre 2016. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Mr PARIS demande où sont les parcelles, Mr TONDEREAU lui répond qu'elles sont au carrefour de Landes. Mr BORDE informe qu'il convient de renouveler tous les ans ce prêt à usage et qu'il n'y a pas d'indemnité à verser en cas de non renouvellement. Mr PARIS demande ce que l'on fait de l'argent qui est versé, Mr BORDE répond que les agriculteurs font un don, Mr TONDEREAU dit que cela n'a pas de grande valeur car les agriculteurs ne sont pas engagés. Mr BORDE dit que c'est un engagement annuel et c'est bien pour la commune car quand on veut reprendre les terres on le peut facilement. Mme RIGAULT demande si ces terres font parties des terres qui seront prises pour le futur giratoire. Mr BORDE dit que non, il y aurait besoin de 1000m<sup>2</sup> pour éviter que le Chemin des Ardilles débouche sur le futur giratoire car se serait dangereux. Il explique que le giratoire va être fait pour le matériel agricole. Mr PARIS demande s'il ne va pas être fait côté Landes le Gaulois, Mr BORDE lui répond que non ce sera fait sur l'emprise que le conseil général a. Mr BORDE dit qu'au départ l'emprise pour le pont était énorme car il y avait en plus 3 ronds-points de prévus et informe que le conseil général doit voir avec le propriétaire du terrain concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reconduire le prêt à usage consenti à l'EARL DELALEU pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016.

- **2016/48-prêt à usage André PESCHARD**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur André PESCHARD, pour la parcelle labourable ZP 3, arrive à échéance au 31 Octobre 2016. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Mr BORDE dit qu'au départ cet endroit était prévu pour faire une salle mais que ce n'était pas forcément le meilleur endroit. Mme FORTIN demande si c'était en remplacement de la salle Pierre

Cellai, Mr BORDE lui répond que c'était en plus. Mr TONDEREAU dit que cela s'est retrouvé là avec le remembrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reconduire le prêt à usage consenti à Monsieur André PESCHARD pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016.

- 2016/49- tarif garderie exceptionnelle

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer concernant la mise en place ou non d'une garderie en cas d'absences des institutrices et demande aux membres du conseil leur avis.

Mr FIRMAIN prend la parole et Mr POUSSE Olivier prend part à la séance.

Mr FIRMAIN dit que la commission affaires scolaires a été convoquée en urgence par rapport à la journée syndicale du 5 Octobre et que la commune de Landes le Gaulois a lancé l'idée de mettre en place une garderie par rapport à son centre de loisirs. Villefrancoeur ne voulait rien mettre en place comme nous. Il précise que la commune est obligée de mettre en place une garderie seulement en cas de grève. Il explique également que Villefrancoeur a été beaucoup sollicité pour faire quelque chose. La commission a été réunie pour décider si on faisait quelque chose pour le 5 Octobre et comment puisque la personne en poste ne peut pas s'occuper de tout le monde. Combien de personnes peut-on prendre ? Qui aura-t-on ? Quel tarif mettre en place ? Mme FORTIN demande combien de jours dans l'année cela représente-t-il ? Mr BORDE lui répond 1 et que l'on a aucune obligation de faire quelque chose. Mr BORDE explique qu'à Villefrancoeur il y aurait 3 enfants et ils ne vont certainement rien faire. Mr PARIS dit que les enfants vont rester chez eux. Mr FIRMAIN explique que l'on n'aurait gardé que les enfants de la commune de tout âge et que l'on avait de la chance car c'était un mercredi et donc pas de cantine puisque l'on n'est pas équipé pour accueillir des enfants de maternelle au niveau du mobilier. Mr TONDEREAU demande si les parents sont au courant. Mr FIRMAIN lui répond que les institutrices ont fait passer un mot. Mr TONDEREAU demande comment vont faire les parents des enfants allant au centre de loisirs, Mr FIRMAIN dit que les parents vont les emmener. Mr TONDEREAU dit que c'est cohérent. Mr FIRMAIN demande quel serait le tarif à mettre en place si on était obligé d'en mettre une, et qu'il avait pensé à 5 ou 10€/personne. Mme FARNIER dit que c'est délicat de mettre en place cela à l'avance. Mr TONDEREAU dit que certains parents vont être coincés. Mme FORTIN dit que quand les parents sont au courant qu'il n'y a pas d'école longtemps à l'avance ils peuvent s'arranger. Mme FARNIER dit qu'il faut prendre les tarifs pour une matinée, une journée, une après-midi et selon l'âge des enfants. Mmes RIGAULT et FORTIN rappellent que la cantine n'est pas adaptée. Mr FIRMAIN dit que l'on peut dépanner. Mmes FARNIER et FORTIN disent que c'est prématuré de décider maintenant de cela. Mr BORDE dit que là il faut décider sur une éventuelle mise en place d'une garderie. Il explique que l'on n'a pas assez de monde à la garderie pour garder 70 enfants, que l'on n'a pas le personnel adapté tant en nombre qu'en matériel. Mr TONDEREAU dit que dans ce cas on aide les parents, qu'il n'y a pas d'école et qu'on les occupe seulement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas mettre en place de garderie exceptionnelle lors d'absence des institutrices sauf en cas de grève où la commune est obligée de mettre en place un accueil.

- 2016/50-Instauration de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Mr Borde dit que cela existe déjà mais que c'est la trésorerie qui nous le demande afin de

respecter la réglementation en vigueur.

### **Bénéficiaires**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Fonctions ou service (le cas échéant)</b>	<b>Montant moyen référence annuel au 01/07/2016</b>
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Service technique	<u>472.48€</u>
Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup>	Service technique	<u>451.98€</u>
Administrative	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétariat de mairie	467.09€

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

### **Agents non titulaires**

Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

### **Modalités de maintien et suppression**

Décide qu'en ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité, accident de service), il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État (voir extrait circulaire en dernière page),

Le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, grève, ...)

Les primes et indemnités cesseront d'être versées-en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois,

### **Périodicité de versement**

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

### **Clause de revalorisation**

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

### **Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

- **2016/51- Décision modificative**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer à Agglopolys notre participation au titre du FPIC.

Il convient de procéder à l'écriture suivante :

Compte 61523 « Voies et Réseaux » - 1440.00€

Compte 73925 Fond de péréquation + 1440.00€

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder aux écritures ci-dessus.

- **divers**

- Mr BORDE explique que les indemnités des élus vont baisser en raison du DIF qui est mis en place pour les élus.
- Mr BORDE évoque une réunion prochaine de l'AMRF concernant les écoles qui aura lieu le 18/11/2016 en mairie concernant le rapport DURAND qui donne des préconisations par rapport à la loi NOTRe sur les conventions de ruralité.

Mme MARTY prend part à la séance.

- Mr BORDE dit que dans certains départements, des écoles ont été regroupées et que cela a regroupé 800 enfants. Mr PARIS dit que l'on n'a pas le choix, Mr BORDE dit que pour l'instant il n'y a rien de signé mais qu'il faut être vigilant. L'AMRF avait également informé les communes que l'Etat mettait à disposition de l'argent pour sécuriser les écoles mais que les gendarmes n'étaient pas au courant bien que l'on doive les consulter avant de déposer les dossiers. Mr BORDE informe en avoir parlé avec l'adjudant en charge de la commune et qu'il est d'accord avec les projets de la commune et dit que le dossier va être déposé.
- Mr BORDE rappelle que la cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11h15 devant la stèle derrière la mairie.
- Mr BORDE dit qu'il reste des places pour Chantelune. Qu'il a été à une manifestation où il y avait 70 personnes dont une grande partie de conseillers municipaux et que ça « rassure » et que cela veut dire que l'on n'est pas les seuls où les manifestations ne fonctionnent pas. Mme RIGAULT dit que les derniers cafés théâtres à Molineuf ont fait 2 à 3 représentations. Mme FORTIN lui répond que cela dépend du théâtre. Mr FIRMAIN demande si ce sont des gens du coin qui font le théâtre, Mme RIGAULT lui répond que oui. Mme RIGAULT dit que Chantelune s'est trop produit dans le coin, Mme FORTIN dit que le prix y est peut-être pour quelque chose. Mr BORDE dit que certaines manifestations à Beauregard sont en train d'être bradées. Mme FARNIER dit que c'est la période des impôts. Mr LE MENER dit que ce sera leur avant dernier spectacle mais qu'ils se sont surtout produits au sud de la Loire. Mme RIGAULT dit que les gens de leurs familles ne vont pas payer pour y aller à chaque fois.
- Mme ROGER prévient qu'elle ne pourra être présente aux prochaines réunions car elle va se faire opérer.

- Mr BORDE demande qui va aux commissions à Agglopolys, Mr PARIS lui dit qu'il y va sauf quand il y a des réunions en mairie en même temps et qu'il n'y a pas grand monde.
- Mme FORTIN évoque le forum de l'habitat, qu'il y aura des stands avec des partenaires de 15h à 18h et que c'est fait pour inciter les gens à vieillir chez soi dans les meilleures conditions. Et que de 18h à 20h il y aura une conférence avec des personnes qui ont fait le choix de changer de maison pour anticiper cette situation. Mme FORTIN espère qu'il y aura du monde. Mr BORDE rappelle que c'est le CIAS qui organise en partenariat avec Marolles et la Chapelle. Ce type de forum est important car on a une population vieillissante et qu'après on aura fait le nécessaire et que c'est aux gens de s'intéresser. En plus la salle était déjà plus ou moins aménagée avec le thé dansant des seniors du dolmen.
- Mr BORDE informe que le prochain conseil aura lieu le 7 Novembre prochain.
- Mme FORTIN dit qu'elle a eu des remarques concernant le panneau à la Cave et qu'il serait bien de la déplacer car on ne le voit pas. Mr PARIS dit qu'il n'y a pas de panneau quand on est dans le giratoire et dit que l'on pourrait peut être déplacé celui qui est devant la station. Mr BORDE informe qu'on nous a volé un panneau de sens unique et qu'on l'a retrouvé balancé dans un fourré et qu'il était abîmé. Mr PARIS dit qu'on peut le mettre un peu plus loin.
- Mme RIGAULT dit que l'on ne peut plus utiliser de gobelets plastiques et qu'elle a fait faire un devis et que l'on en aurait pour 200€. Mme ANSERMINO dit que c'est du plastique mais que ce n'est pas jetable. Mme RIGAULT dit qu'ils sont consignés à 1€. Mr BORDE dit que ça peut servir pour le 14 Juillet et que pour les autres cérémonies on utilise des verres. Mme RIGAULT dit que lors du prochain nettoyage on pourrait en proposer aux habitants de la commune qui viendront pour les remercier d'avoir participé. Mr FARNIER dit que les containers sont propres depuis 1 mois. Mme RIGAULT demande si on a fait quelque chose de spécial, il est répondu non. Mr BORDE informe qu'il a eu la visite de personnel d'Agglopolys qui a visité le site de la déchetterie et qui à regarder où mettre d'autres containers et qu'il a proposé le bas de la rue Cottereau. Mr TONDEREAU dit qu'il n'y en a pas assez, Mr PARIS répond que ce n'est pas très beau à cet endroit. Mr BORDE lui répond qu'à cet endroit c'est accessible pour le camion et qu'il faut également voir cet aspect. Mr PARIS lui répond que c'est trop près des habitations, Mr FARNIER lui répond que rue de la Gare c'est déjà comme ça et que lui-même entend les bouteilles tomber dans les containers. Mr BORDE dit que cela peut peut-être dissuader les gens d'en mettre à côté. Mr TONDEREAU demande si on a notre mot à dire, Mr BORDE explique avoir vu cela avec Mr RHENY et les gens d'Agglopolys. Mr BORDE explique qu'il pensait au site près du cimetière au départ mais que c'est trop caché. Il indique qu'au départ Agglopolys voulait en mettre dans le bourg. Mme FARNIER dit qu'il y en avait avant. Mmes FARNIER et MARTY demande s'ils seront enterrés. Mr TONDEREAU dit que l'on pourrait accepter qu'à la condition qu'ils soient enterrés. Mr PARIS dit qu'il a été interpellé par une personne en Août sur l'entrée de la déchetterie qui est en piteux état.
- Mme FORTIN dit qu'il faudrait changer le drapeau qui est à l'école.

La séance est levée.